

---

## Enseignement supérieur et Recherche : Rentrée 2021, le SNPTES réclame des moyens supplémentaires

---

Cette année, la rentrée de l'enseignement supérieur et de la recherche se fera une nouvelle fois sous la contrainte de la pandémie de COVID. Cependant, à la différence de celle de l'an dernier, nous disposons du retour d'expérience et nous pouvons désormais compter sur le vaccin pour espérer que cette année soit moins problématique. Le SNPTES constate avec satisfaction que le taux de couverture vaccinale en métropole atteint des valeurs propices à freiner l'épidémie. Alors que la situation sanitaire reste critique dans la plupart des Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) et les Collectivités d'Outre-Mer (COM), le SNPTES adresse son soutien aux étudiantes, étudiants et personnels. Le SNPTES encourage ses concitoyens à être confiants dans cet outil de prévention qu'est le vaccin. Vacciné ou pas, il ne faut pour autant relâcher nos comportements face au virus. Les gestes barrière demeurent indispensables. Le SNPTES exige que les établissements s'équipent en quantité suffisante de capteurs à CO2 et de purificateurs d'air homologués. Les solutions existent et doivent être financées par l'État. Le SNPTES exige également que les masques soient distribués en temps et en en heure. Les personnes à risques doivent disposer de masques type FFP2. Une attention particulière doit être accordée aux agents qui assurent le nettoyage des locaux. Le SNPTES sera extrêmement vigilant au retour en présentiel des collègues éloignés de leur travail depuis le début de cette pandémie.

La vaccination sur les campus doit s'accompagner de personnels supplémentaires afin que les services de santé puissent assurer pleinement leurs autres missions, dont le suivi de la santé des étudiants, délaissés depuis 18 mois.

Le SNPTES rappelle également que les mesures de rentrées et d'adaptations récurrentes doivent être présentées et discutées dans les CHSCT avant toute décision ou mise en œuvre.

Concernant les vaccins, le SNPTES constate qu'une partie de la population, bien que toujours plus faible, redoute des effets indésirables et prête plus d'attention à certains discours fallacieux qu'à la parole de la majorité des chercheuses et chercheurs des domaines de la recherche médicale. Il n'est pas question de jeter la pierre aux personnes inquiètes, mais plutôt d'essayer de trouver des solutions pour éviter que certains discours complotistes aient autant d'emprise. Pour le SNPTES, face au déficit de culture scientifique, il n'y a pas d'autre solution que d'investir massivement dans l'enseignement supérieur, la recherche et les moyens de la diffuser. C'est par l'accroissement de notre connaissance et sa diffusion massive que nous lutterons efficacement contre les peurs, les erreurs et raccourcis scientifiques. Le SNPTES accepte cependant beaucoup plus difficilement que les dirigeants politiques ne s'appuient pas suffisamment sur les travaux des chercheurs. Les errances, les précipitations, les paris irraisonnés (qu'ils s'avèrent chanceux ou pas), voire les mensonges, dont le gouvernement a parfois fait preuve, ne sont pas de nature à établir une relation de confiance avec les Françaises et Français. Comme le disait Jean-Paul Sartre *"la confiance se gagne en gouttes et se perd en litres"*. Il est donc grand temps de remettre la science à la place qui est la sienne, accompagnant les politiques publiques comme nos concitoyens tout en investissant au niveau des enjeux.

Ce que nous pouvons dire de ces moyens, c'est qu'ils manquent encore cruellement en cette nouvelle rentrée. Ceci est particulièrement criant en ce qui concerne le recrutement de personnels titulaires dans l'enseignement supérieur et la recherche et ce, malgré une nouvelle augmentation du nombre d'étudiants. Le manque de personnels, enseignants, chercheurs et ingénieurs, personnels techniques, administratifs, ouvriers, des bibliothèques, sociaux et de santé, atteint un niveau catastrophique spécialement dans les

universités qui ont pourtant la charge de former la grande majorité de notre jeunesse. Cette incapacité à investir, d'année en année, dans les universités et dans l'enseignement supérieur et la recherche en général conduit la France à délaisser de plus en plus sa jeunesse. Comme nous le démontrions encore l'an dernier à la même période<sup>1</sup>, ce sont des dizaines de milliers d'enseignants, de BIATSS et de mètres carrés qui manquent à notre ESR ! Bien sûr la loi de programmation de la recherche (LPR) amène des crédits supplémentaires, mais elle n'est clairement pas porteuse d'une trajectoire d'emploi titulaire au regard des besoins !

Les points positifs de la LPR sont par exemple ceux liés à la revalorisation des primes, avec l'objectif à terme une convergence des régimes indemnitaires de l'ensemble des personnels de l'ESR sur ceux des autres ministères de la Fonction publique d'État. Ainsi, le décret d'application instaurant le nouveau régime indemnitaire des chercheurs et enseignants-chercheurs a été approuvé par le SNPTES. Comme nous l'avons écrit, ce nouveau régime voit un accroissement conséquent des primes statutaires (environ x 5, avec alignement entre les corps), le doublement du taux d'attribution des primes individuelles et une valorisation des primes liées aux fonctions. Les rémunérations des chercheurs et enseignants-chercheurs augmentent donc et l'individualisation des primes diminue. Dans un esprit de responsabilité et après qu'une grande partie de ses amendements ont été pris en compte, le SNPTES et l'UNSA ont été les seules organisations syndicales à voter favorablement ce projet de décret. Cette attitude responsable, le SNPTES entend qu'elle soit aussi celle de ses interlocuteurs ministériels, de la direction générale des ressources humaines (DGRH) comme du cabinet de la Ministre. Le SNPTES exige donc que la convergence des régimes indemnitaires des personnels BIATSS et ITA, le repyramidage des ITRF et la restructuration du corps des ingénieurs de recherche (ITA et ITRF) soient à la hauteur de ce qui est mis en œuvre pour les chercheurs et enseignants-chercheurs. Le SNPTES exige également que les personnels administratifs et les enseignants du secondaire et du primaire affectés dans le supérieur ne soient pas oubliés, sous le prétexte que leur carrière serait gérée par le ministère de l'éducation nationale.

Cette année, comme toujours, le SNPTES continue à travailler sans dogme, en appuyant ses actions sur ses propositions étayées pour convaincre ses interlocuteurs de l'impérieuse nécessité d'un ESR fort.

*Choisy-Le-Roi, le 1<sup>er</sup> septembre 2021*

---

<sup>1</sup> [https://www.snptes.fr/index.php?lvl=notice\\_display&id=12283](https://www.snptes.fr/index.php?lvl=notice_display&id=12283)